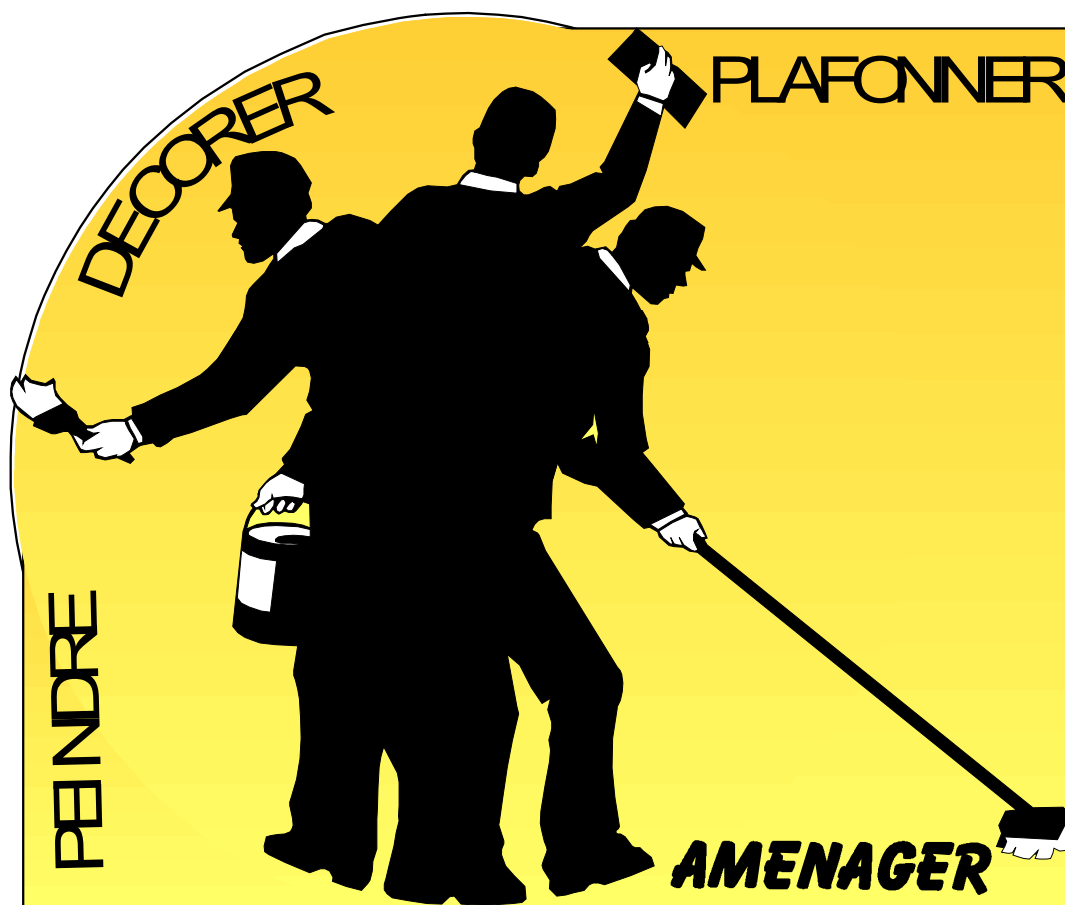


## REGLEMENT DES ATELIERS ET DES CHANTIERS :

### Equipement du bâtiment - Peintre - Complément peinture décoration

*Dans les ateliers et sur les chantiers, nous sommes là pour apprendre les gestuelles du métier de décorateur d'intérieur et de l'aménagement d'intérieur. Des outils et des matériaux coûteux seront mis entre vos mains. Il est demandé aux élèves de développer au mieux un esprit d'équipe, un esprit de responsabilité, un esprit de confiance afin de profiter au mieux des heures de cours dispensées dans les différents ateliers.*



## COFFRE, VESTIAIRE, HABIT DE TRAVAIL, JOURNAL DE CLASSE.

1. Lors des cours de pratique professionnelle, il est obligatoire de présenter son journal de classe à l'enseignant.  
Le journal de classe sera déposé sur le bureau du chargé de cours pendant les heures d'ateliers, en fin de cours, il sera rendu. L'élève le remplira en suivant les consignes.
2. LE JOURNAL DE CLASSE SERA TOUJOURS TENU À JOUR ET RESTERA EN ORDRE.
3. Lors des cours de pratique professionnelle, il est obligatoire de porter des vêtements de travail propres.  
Les élèves porteront des habits blancs comme souvent réclamés par les patrons de stage.  
Les élèves ne disposant pas de vêtements appropriés seront envoyés dans la salle d'étude avec un travail d'écriture à effectuer.
4. Chaque élève dispose de ses outils et de son coffre personnel ( voir liste annexée) ; les outils seront marqués, le coffre portera le nom de son propriétaire.
5. Un double des clefs du coffre, marqué au nom de l'élève, sera confié au professeur. (nécessaire n cas de perte ou d'oublis.)
6. En fin de cours, les coffres seront rangés sous le nom de l'élève, dans le vestiaire.
7. Les vêtements de travail peuvent être suspendus dans le vestiaire, à condition que le nom de son propriétaire y soit **marqué clairement**.
8. A tout instant, un contrôle des coffres pourra être fait par le professeur pour vérifier le contenu et l'état de propreté des outils.
9. Le vestiaire sera ouvert uniquement en début de cours pour se changer et après les cours d'atelier ; un évier avec robinets pour les ablutions et des portes manteaux sont à votre disposition. Profitez-en.  
Le passage dans le vestiaire est obligatoire.
10. Le Collège Saint-André décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires.  
N'y laisser jamais d'objet précieux.

## PROPRETE DES ATELIERS.

11. Les ateliers et/ou les chantiers doivent être remis en ordre après chaque cours.
12. Le matériel d'entretien des différents ateliers sera rangé aux emplacements prévus dans la réserve de matériel.
13. Les tuyaux d'arrosage sont réservés au nettoyage des sols et à certains travaux spécifiques.  
Ils seront placés sur les différents supports prévus à cet effet et rangés dans la réserve de matériel.
14. Les éviers doivent toujours rester propres et débouchés.
15. Le Hall sert d'issue de secours ; il doit toujours rester dégagé et propre.



## ABSENCE, RETARD.

16. En cas d'absence, l'élève présentera le justificatif paraphé par son éducateur au premier cours suivant l'absence.
17. Les élèves absents aux cours d'atelier sans motif valable seront cotés négativement.
18. Les élèves arrivant en retard doivent obligatoirement passer près de l'éducateur avant de se présenter aux ateliers.  
Dans ce cas, l'accès aux vestiaires se fera en présence de l'éducateur.  
Les élèves qui arrivent pour un travail sur chantier seront envoyés avec un travail théorique à l'étude s'ils sont mineurs, au domicile s'ils sont majeurs  
A moins d'un retard pour raison exceptionnelle, la séance de chantier sera cotée négativement.
19. L'élève viendra toujours avec son journal de classe en atelier.

## COTATION.

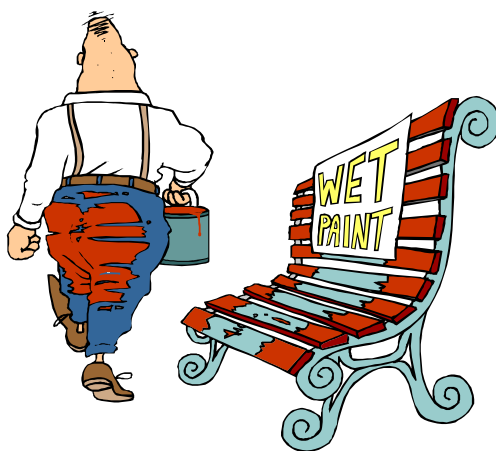
20. Une fiche de chantier devra être remplie obligatoirement à chaque cours, tant en atelier que sur chantier.  
Cette fiche de chantier reprend entre autre le travail réalisé, la liste des différents outils employés, les matières employées ainsi que les matériaux et outils à prévoir pour le prochain cours.
21. A chaque fin de cours, les travaux seront cotés sur la fiche d'atelier et ou de chantier.

Une cote pour le comportement face au travail : *attitude au travail, respect du planning* (../10)

Une cote pour la réalisation technique: *technologie et méthode de travail* (../10)

Une cote pour le soin, l'hygiène, la sécurité et la remise en ordre : *soin chantier* (../10)

Une appréciation sur le travail demandé fini : *appréciation du travail fini* (../..)

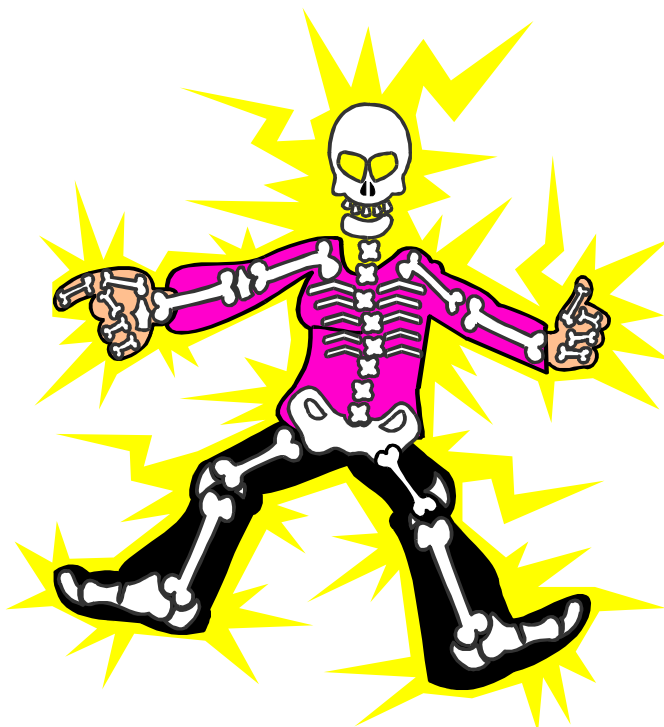


## LES CHANTIERS

22. Le respect du client et le respect du travail de chantier entre dans la cotation.  
Dans certain cas, l'enseignant responsable pourra exclure un élève d'un chantier.
23. Pour les déplacements vers un chantier, l'école dispose d'un véhicule. Tous les déplacements se feront avec ce véhicule.
24. Il est interdit aux élèves de se rendre sur le ou les chantiers avec leur propre véhicule.
25. Le respect du véhicule garantit un minimum de confort pour chacun ; en fin de journée le véhicule sera vidé et rendu propre.

## OUTILLAGE

26. Les élèves travaillent avec leurs outils personnels. (Voir liste annexée.)
27. Les outils mis à la disposition des élèves devront être nettoyés après leur utilisation et remis en main propre au chargé de cours ou au magasinier du jour.
28. Certains outils électroportatifs sont dangereux ; ils seront utilisés en respectant les mesures d'hygiène et de sécurité.
29. La responsabilité de l'élève peut être engagée pour un mauvais traitement des outils prêtés.
30. Les échelles, escabelles, échafaudages seront maintenus en bon état ; ils seront utilisés en respectant les mesures d'hygiène et de sécurité.



## HYGIENE.

31. Vu les produits utilisés en atelier, il est strictement interdit de fumer, boire ou manger dans les ateliers.
32. Il est interdit de se laver avec des produits tels que thinner, white-spirit, acétone ou autres solvants
33. Il est interdit aux élèves du deuxième degré, sauf avec l'autorisation exceptionnelle et sous la responsabilité du professeur, d'utiliser des produits dangereux dans le cadre des travaux de peinture tels que thinner, white-spirit, soude, acétone ou autres solvants.



## LISTE DE L'OUTILLAGE PERSONNEL D'ATELIER

Pour pouvoir suivre les cours d'atelier pratique, nous demandons aux élèves de venir avec le matériel suivant :

### Liste des effets

- ✘ Un coffre marqué au nom de l'élève et un cadenas de bonne qualité.
- ✘ Un tablier ou une salopette marqué au nom de l'élève. La couleur du tablier ou de la salopette sera **blanche**
- ✘ Un essuie-mains.
- ✘ Un savon
- ✘ Des chiffons

**L'OUTILLAGE RESTE LA PROPRIETE DE L'ELEVE,**

**POUR LUTTER CONTRE LE VOL, LE MARQUAGE DES OUTILS EST OBLIGATOIRE**

### Liste de l'outillage



	<b>outils</b>
	2 Fardes en PVC souple
	Pince universelle isolée
	Tournevis plat 75 x 35 (électricien)
	Balayette de peintre (demi-lune)
	Bol de plâtrier
	Couteau à gratter de 10 cm de largeur
	Couteau à gratter de 5 cm de largeur
	Couteaux japonais
	Grattoir double de 4 cm.
	Palette à enduire de 20 cm.
	Couteau à enduire de 10 cm.
	Couteau à enduire de 4 cm
	Plâtresse à lisser
	Crayon
	Marteau de menuisier de 200 gr.
	Mètre
	Niveau à bulle de 40 cm
	Stanley ( cutter)
	Tournevis parker n°2
	Truelle de 9 cm sur 15 cm
	Masque anti poussière

***Pendant le premier semestre, il sera demandé en plus quelques petits outillages spécifiques tel que brosses cordées,  
Les explications et modèles seront donnés par le chargé de cours.  
Il sera possible de profiter d'une commande groupée via notre grossiste.***

**Ce présent règlement est propre aux ateliers des options**

- ➔ **3P et 4P équipement du bâtiment (EQBA)**
- ➔ **5P et 6P peinture (PEIN)**
- ➔ **7P complément en peinture et décoration (CPD)**

**Il vient compléter le règlement d'ordre intérieur du Collège Saint André qui reste d'application.**

Règlement que vous pouvez trouver sur

[www.collegesaintandre.be](http://www.collegesaintandre.be)

aller dans : téléchargement ➔ Administratif ➔ -ROI - Règlement d'ordre intérieur et des études

Où

Au début de votre journal de classe

**Je soussigné (Nom Prénom) .....**  
**élève en (classe).....**  
**reconnait avoir lu et compris le règlement de l'école**  
**et m'engage à le respecter.**

**Document à signer et à classer dans la farde d'atelier.**

**L'élève.**

**Les parents.**

**Le titulaire**